

3.1.1
64687

ÉTAT DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES BATIMENTS

PLAN D'EXTENSION CANTONAL N° 183

Commune de **BOGIS_BOSSEY**

La Versoix

pr. Le chef du Département:
Le Conseiller d'Etat remplaçant:

R. Villard

pr. L'architecte chef du service des bâtiments:

C. Wasserfallen

Déposé à l'enquête publique au Greffe
municipal de **BOGIS_BOSSEY**
du 25 juillet 1961
au 23 août 1961

Adopté par le Conseil d'Etat du canton
de Vaud.

Lausanne, le 14 novembre 1961

L'attestent
au nom de la Municipalité

Le syndic:

P. Dancet

Le secrétaire:

A. Bourguignon

Le Président:

Ch. Sollberger

Le Chancelier: e.r.:

R. Bovard



LEGENDE



ZONE DE NON BATIR

Les terrains de camping, le stationnement des caravanes, les gravières, les dépôts de toutes natures, ainsi que les gadoues sont interdits.

~~CONSTRUCTIONS REGLEMENTEES~~

~~Tous les projets de construction doivent être soumis préalablement au Département des Travaux publics.~~

SUPPRIMÉ À LA SUITE DE L'ENQUÊTE

F R A N C E

1:10000

